

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte - Rendu

Séance du : Mardi 09 Juillet 2013 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal.

Présents : Mesdames FRUALDO A. CAGNAT M. QUIVIGER G. Messieurs CAUSSARD J.P. HUGOT D. MONNAUX H. GOUSSARD D. THOUVEREY P. MATHIEU C.

Absents: Md PIATTI G. (pouvoir Md ROYER C.) M. RAVON H. (pouvoir M. GOUSSARD D.) M. JOVIGNOT P (pouvoir M. THOUVEREY P.) M. TISSIER A.

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie

Résultat enquête publique – Chemins hameau de la Mouillère.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du résultat de l'enquête publique établi par Monsieur GENREAU, Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable au projet de modification du tracé de 2 chemins sis au Hameau de la Mouillère. Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet, accepte cette mutation.

Renouvellement du contrat CUI pour le poste de l'école maternelle.

A la demande des enseignants de l'école maternelle, le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat C.U.I. mise en place depuis septembre 2012.

Contrat pour 1 an du 03 Septembre 2013 au 02 Septembre 2014.

(Poste école maternelle, restaurant scolaire et complément de ménage dans les bâtiments communaux).

Prorogation de l'administration de la nouvelle Communauté de Communes du Pays Chablisien par les élus en poste.

La Communauté de Communes du Pays Chablisien étant mise en place à compter du 1^{er} Janvier 2014, le Conseil Municipal accepte que les élus actuels, puissent administrer cet établissement jusqu'aux prochaines élections de Mars 2014.

Centre de Gestion chiffrage de l'archivage des dossiers du secrétariat de la Mairie.

Proposition 1 :	12.180.00 € Intégralité par le C.D.G.
Proposition 2 :	8.323.00 € Travail épaulé par les employés.

Le Conseil Municipal accepte la retenue n° 1 et demande que les secrétaires puissent prendre connaissance du travail au fur et à mesure de l'avancement de cette tâche.

Modernisation de la voirie, Impasse de la Fontaine au Hameau des Prés du Bois, après réfection du réseau eau potable par le SIVU.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise G.C.T.P. pour un montant de : 10.998.30 € HT

Application de la GIPA garantie individuelle du pouvoir d'achat pour 2008 à 2012. (faite tous les 4 ans)

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place la G.I.P.A. pour les années de 2008 à 2012, sur les agents concernés.

TRANSPORTS SCOLAIRE PAYANT A LA RENTREE 2013/2014

Suite à une première discussion établie en réunion de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein, il a été demandé l'avis des communes du canton, sur la participation éventuelle aux frais de transports scolaires des élèves de maternelle, primaires, voire collèges.

Par 12 contre la participation et 1 voix pour, il a été décidé de ne pas participer financièrement aux frais d'établissements des cartes de transports scolaires auprès des familles.

Tarifs à appliquer pour la location des salles des fêtes aux associations extérieures.

Suite à une demande, le Conseil Municipal considère que cette association fait partie des associations locales et décide de mettre la salle des fêtes de Ligny à disposition gratuite pour le 23 Novembre 2013.

La commission travaillera prochainement sur le tarif à accorder pour les associations extérieures et sur la mise à disposition gratuite à nos associations locales.

➤Questions diverses.

➤ Remboursement frais bancaires suite à erreur de virement accepté :

48.30 €.

➤ Ouverture de crédits pour remboursement trop perçu subvention contrat de canton (bibliothèque) 12.571.00 € acceptée.

➤ Les préparatifs de la fête des 13 et 14 Juillet ont été établis pour chacun.

➤ Bureau de contrôle des travaux de rénovation de la Mairie (accessibilité et sécurité) S.A. APAVE retenue pour un montant de : 2.415.00 € HT.

➤ Il est rappelé la décision prise lors de la réunion du 29 Mai 2013 concernant la décision d'exercer son droit de préemption pour l'achat de la parcelle cadastrée AO 10 « Le Village » appartenant à Monsieur Patrice MAZZOLINI.

Il est bien précisé que cette acquisition peut permettre un agrandissement, une création de voirie ou autre projet utile au fonctionnement du gymnase cantonal.

De plus, ce jardin est enclavé dans le périmètre de ce complexe et attenant à une propriété communale (le petit lavoir).

Fait à LIGNY LE CHATEL le 10 Juillet 2013,

Les membres présents,

Le Maire,
Chantal ROYER.